

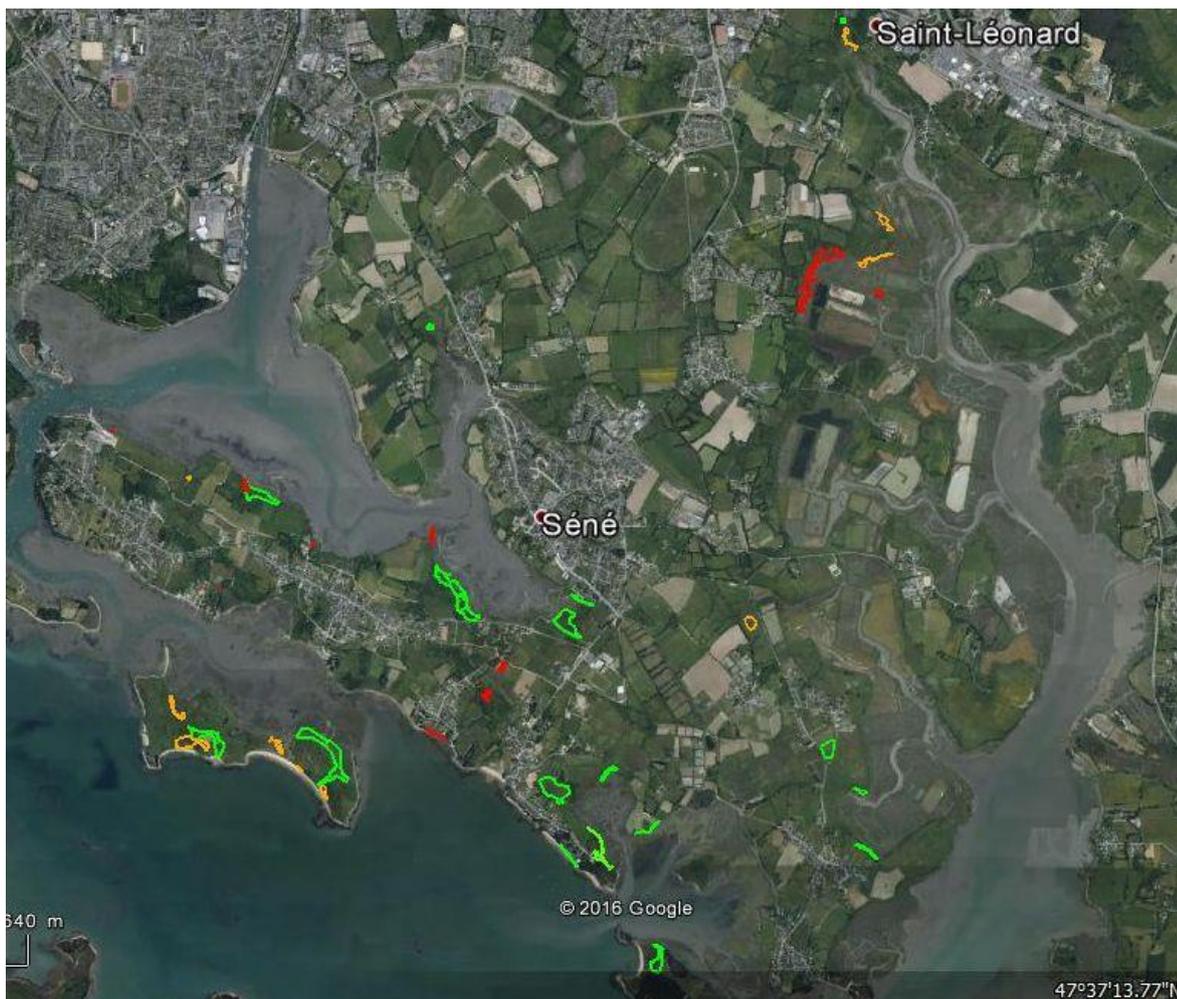


LUTE ANTI-BACCHARIS à SENE (56)

Saison 2 – Septembre 2015 à mars 2016

La première saison a été celle de la mise en place du projet et de l'équipe, de la découverte des problèmes, du traitement de tous les sites de la commune, par arrachage et coupe haute (en tout 8 ha, hormis Boëd et le nord de la réserve). Elle a été marquée par la visite de la Ministre de l'Ecologie et la naissance du Collectif Anti-baccharis. Elle a aussi vu la mise au point du « baccharrache ».

1 – Cartographie du baccharis à Séné au 15 mars 2016



Zones **orange** : pas d'action récente,

Zones **rouge** : coupe haute et arrachage en saison 1

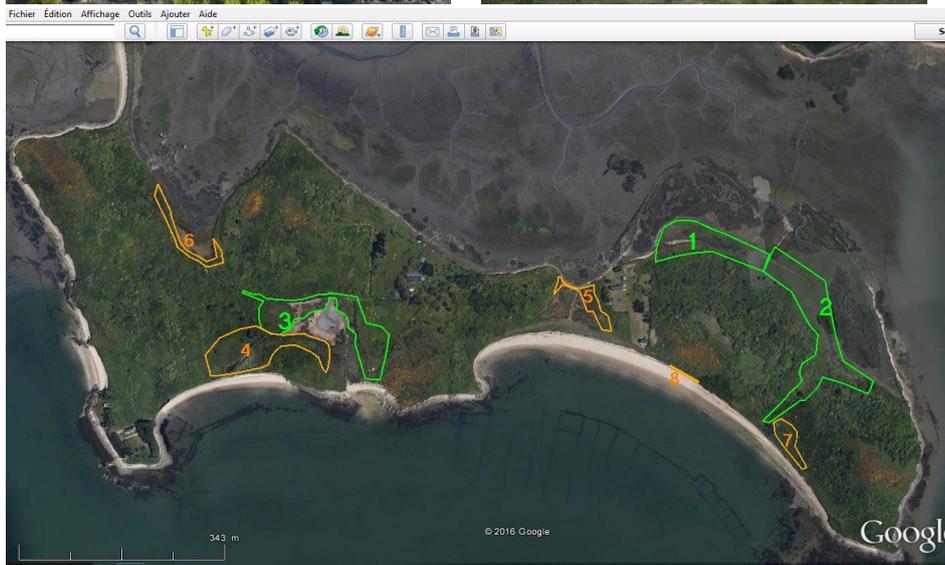
Zones **vertes** : arrachage manuel et au baccharrache et tronçonnage + salage (saison 2)

Les foyers de baccharis, totalisant près de 16,5 ha à Séné, peuvent être regroupés en trois parties:

- Le sud de la commune regroupant la majorité des sites (30 polygones pour 9,2 ha)
- L'île de Boëd avec 8 secteurs pour 4,85 ha
- Le nord de la réserve naturelle (5 secteurs, pour 2,4 ha)

2 – Les chantiers

La deuxième saison a connu un démarrage spectaculaire avec le chantier de Boëd du 5 septembre 2015 et ses 80 bénévoles (8000m2 arrachés). L'île a aussi fait l'objet d'un gros chantier avec le Lycée de Kerplouz avec d'autres bénévoles de Séné. Le Conseil départemental y a aussi fait intervenir l'entreprise Dervenn. Au total plus de la moitié des 5 ha de baccharis y ont été traités efficacement.



La partie nord de la réserve naturelle a été bien amorcée avec 2 gros chantiers du mardi et l'aide de l'association Prisme de Rennes.

Pour les autres secteurs du sud de la commune, la coupe haute de la saison 1 a entraîné des rejets très importants (comme prévu !), mais la 2^o coupe à ras du sol avec tronçonneuse, testée ailleurs, n'aurait pas permis de faire crever les souches.

Un traitement par le sel (1) a donc été mis au point avec une perceuse thermique pour faire des trous de 2,2cm de diamètre sur 3 à 4cm de profondeur dans les souches, et remplissage de gros sel.

Cette technique a donné très vite d'excellents résultats puisqu'en trois semaines, les souches percées et salées étaient toutes noircies, signe de dépérissement.



Pose de sel sur la souche et couverture de vase.
N'empêche pas les nombreux rejets.

Traitement au sel avec perçage. Dépérissement visible, pas de rejets mais attente de résultat pour les parties non percées.

Les chantiers pour cette saison ont fait l'objet de beaucoup d'arrachage :

- soit manuel pour les repousses (nouvelles germinations) finalement assez peu abondantes, sauf au Pont lisse, où les baccharis étaient 2 ou 3 fois moins nombreux que la saison 1.
- soit au baccharrache dont une dizaine d'exemplaires ont été fabriqués en septembre.

La technique du baccharrache a été efficace et très utilisée mais se révèle très fatigante. Des baccharraches plus légers sont nécessaires, quitte à en utiliser plusieurs sur un même pied.

La coupe à la tronçonneuse est rapide et productive, mais bruyante et dangereuse. Elle suppose des engins légers et maniables pour travailler au raz du sol et des protections adaptées.

La perceuse thermique (d'occasion) est très efficace : 300 trous à l'heure. Elle suppose de bonnes mèches toujours bien affûtées.

La pose du sel n'a pas posé de difficultés. Une réserve de sel de déneigement a été donnée par la coopérative des paludiers de Guérande. Il n'a pas semblé nécessaire de recouvrir ou de boucher les trous de salage. La pluie ne paraît pas réduire l'efficacité du sel.



Tronçonnage à Morboul



Souches impressionnantes et traces d'arrachage à Morboul



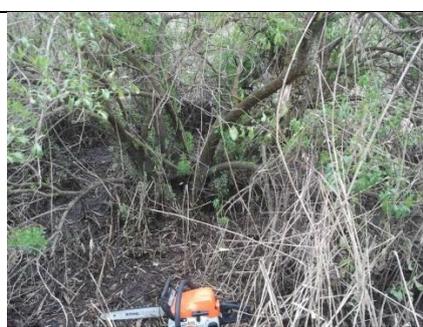
Une classe de primaire donne un coup de main au Pont Lisse



Enorme souche à Cariel, avant tronçonnage/salage



Baccharis en « arbre » près de Saint-Léonard



Des branches énormes !



Coupées et percées pour salage

3 – Conclusions et Perspectives

Globalement les coupes hautes de la saison 1 ont diminué fortement les volumes de branchage à transporter et brûler. Le gain de temps de travail pour cette 2^o saison a permis :

- de procéder à un double traitement : arrachage plus poussé et des coupes au raz du sol et salage
- d'organiser des chantiers supplémentaires à Boëd et au nord de la réserve.

Le renforcement de l'arrachage et l'efficacité du traitement au sel donne d'excellentes perspectives pour la prochaine saison, compte tenu aussi d'une germination nouvelle relativement modérée.

Il reste cependant à trouver la bonne façon de traiter les **bouquets de baccharis** qui ont des tiges petites et moyennes ne pouvant pas être percées à cause d'un diamètre trop faible. Ces « bouquets » ont un tissu racinaire très développé empêchant l'arrachage. Ils accompagnent souvent une ou plusieurs souches plus grosses qui peuvent être salées.

Une coupe rase de ces tiges au moyen d'une pioche aiguisée pourra être testée en saison 3, suivie d'un petit dépôt de sel sur la tranche.

Sur chaque secteur traité on peut globalement estimer que la quantité de travail nécessaire a diminué de moitié cette saison. Il devrait en être de même pour la saison 3.

Une évaluation complémentaire des résultats sera effectuée collectivement le 18 juin 2016 et permettra de préparer la troisième saison.

Daniel Lasne - Bretagne Vivante - le 2 avril 2016

ERADICATION DU BACCHARIS à SENE saison 2015 - 2016

Date	Nbre de personnes		Evaluation du nombre de plants				LIEUX	Evacuation déchets
	matin	AM	arrachés main	Bacch-arrache	Tronçon-neuse	SEL		
06/09/2015	80	60	4000	600			Boëd	brûlage
15/09/2015		10	100		100	80	Pointe du Bill	talus
13/10/2015		22	300	50	200		Nord réserve	brûlage
14/10/2015	18	21	300	100	400		Nord réserve	brûlage
15/11/2015		35	500	300	50		Boëd	brulage
17/11/2015		10+ école	10000				Pont Lisse	mairie
06/12/2015	12	2		100	300	250	Morboul	brûlage
16/12/2015		7	8000	50			Pont Lisse	mairie
12/01/2016	8 + école 10		9000				Pont Lisse	mairie
17/01/2016	12	6	200	200	150		Morboul	brûlage
03/02/2016	7 + 30 Kerplouz		4000	1000	80		Boëd	brûlage
07/02/2016	6	2	200	400	300	300	Cariel	brûlage
16/02/2016		7		500			Lagunage Moustérian	talus
28/02/2016	19	6		600	500	500	Cariel	brûlage
02/03/2016	19amis Kerard		tracteur100 + main 100	600			Michotte	mairie
06/03/2016	15	7	300	500	600	600	Morboul	brûlage
10/03/2016		4	30		80	80	Pointe Bill	talus
11/03/2016	2				30	30	Saint Léonard	talus
11/03/2016		3	80	20	20	20	Sud Michotte	mairie
14/03/2016	3		250	40	20	20	Nord Kerarden	talus
15/03/2016	7		2000	400			Pont Lisse	mairie
15/03/2016		18	300	900	250	230	Morboul nord	brûlage
TOTAL	211	265	39660	6360	3080	2110		51490
<i>Rappel 2014/15</i>	<i>214</i>	<i>201</i>	<i>76330</i>	<i>1210</i>			<i>Coupés scie 4310</i>	<i>81850</i>

- (1) Le traitement au sel n'est pas autorisé en France par un règlement européen cependant une expérimentation sur l'usage du sel pour quelques espèces invasives, dans le cadre de l'arrêté du 9 février 2016 fixant les conditions applicables aux essais et expériences visés à l'article D. 253-32 du code rural et de la pêche maritime et concernant les produits phytopharmaceutiques, va être mené avec les autorités concernées.